



# PROCES-VERBAL DE SEANCE du Conseil Municipal de la Commune de Aubure

Séance du 17 février 2025 à 16 heures 30 minutes  
Salle du Conseil

Quorum : 5

**Présents :**

M. BUFFLER Bénédicte, Mme GAY Marie-Paule, Mme JUNG DUHAIL Elisa, M. KLETTY Christian, M. LAURENT Thierry, Mme PLESSY Pauline, M. RAFFALLI Lionel, M. REGNIER Julien

**Procurator(s) :**

M. SCHALL Alain donne pouvoir à M. REGNIER Julien

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. SCHALL Alain

**Secrétaire de séance :** M. REGNIER Julien

**Président de séance :** M. RAFFALLI Lionel

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025
- 2 - Compte Financier Unique 2024 du budget principal (10100)
- 3 - Compte Financier Unique 2024 du budget eau et assainissement (10114)
- 4 - Compte Financier Unique 2024 du budget vente de chaleur (10157)
- 5 - Affectation des résultats 2024 du budget principal (10100)
- 6 - Affectation des résultats 2024 du budget eau et assainissement (10114)
- 7 - Affectation des résultats 2024 du budget vente de chaleur (10157)
- 8 - Subventions 2025 aux associations
- 9 - Création d'un emploi non permanent d'animateur d'espace de vie sociale à temps non complet
- 10 - Divers

**1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025**

Le procès-verbal du 28 janvier 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2 - Compte Financier Unique 2024 du budget principal (10100)**

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 du budget principal (10100) dont le résultat s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2024	467 958,24	119 409,69
Recettes 2024	516 058,87	109 040,84

<b>Résultat 2024</b>	<b>48 100,63</b>	- <b>10 368,85</b>
Report des résultats 2023	132 417,77	- 59 467,38
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>180 518,40</b>	- <b>69 836,23</b>

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 88 762,73 € et correspondent aux dépenses engagées au compte 231 (Immobilisations en cours) pour l'Espace Sport route de Ribeauvillé.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement se montent à 39 157,07 € dont 21 000,00 € d'aide financière de l'Agence Nationale du Sport et 18 157,04 € au titre de la DETR 2024 pour les travaux de l'Espace Sport.

**Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, Maire, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les résultats du compte financier unique du budget principal (10100).**

### 3 - Compte Financier Unique 2024 du budget eau et assainissement (10114)

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 du budget eau et assainissement (10114) dont le résultat s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2024	84 899,36	81 852,52
Recettes 2024	103 139,75	54 018,00
<b>Résultat 2024</b>	<b>18 240,39</b>	- <b>27 834,52</b>
Report des résultats 2023	27 084,77	292 969,02
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>45 325,16</b>	<b>265 134,50</b>

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 179 270,74 € et correspondent aux dépenses engagées au compte 2313 (Immobilisations en cours) pour le nouveau réservoir de la Renardière.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement se montent à 143 416,00 € dont 108 965,00 € d'aide financière de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et 34 451,00 € de subvention de la Collectivité européenne d'Alsace pour les travaux du réservoir de la Renardière.

**Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, Maire, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les résultats du compte financier unique du budget eau et assainissement (10114).**

### 4 - Compte Financier Unique 2024 du budget vente de chaleur (10157)

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 du budget vente de chaleur (10157) dont le résultat s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2024	53 382,60	11 900,04
Recettes 2024	67 877,59	24 296,83
<b>Résultat 2024</b>	<b>14 494,99</b>	<b>12 396,79</b>
Report des résultats 2023	6 007,19	- 4 595,85
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>20 502,18</b>	<b>7 800,94</b>

**Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, Maire, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les résultats du compte financier unique du budget vente de chaleur (10157).**

### 5 - Affectation des résultats 2024 du budget principal (10100)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire,

après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 du budget principal (10100) ,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	<b>48 100,63</b>
- Un excédent reporté de :	<b>132 417,77</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>180 518,40</b>
- Un déficit d'investissement de :	<b>69 836,23</b>
- Un déficit des restes à réaliser de :	<b>49 605,66</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>119 441,89</b>

**Après délibération,**

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	<b>180 518,40</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>119 441,89</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>61 076,51</b>
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	<b>69 836,23</b>

#### **6 - Affectation des résultats 2024 du budget eau et assainissement (10114)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 du budget eau et assainissement (10114),

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	<b>18 240,39</b>
- Un excédent reporté de :	<b>27 084,77</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>45 325,16</b>
- Un excédent d'investissement de :	<b>265 134,50</b>
- Un déficit des restes à réaliser de :	<b>35 854,74</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>229 279,76</b>

**Après délibération,**

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	<b>45 325,16</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>0,00</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>45 325,16</b>
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	<b>265 134,50</b>

#### **7 - Affectation des résultats 2024 du budget vente de chaleur (10157)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 du budget vente de chaleur (10157),

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	<b>14 494,99</b>
- Un excédent reporté de :	<b>6 007,19</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>20 502,18</b>
- Un excédent d'investissement de :	<b>7 800,94</b>

- Un déficit des restes à réaliser de : **0,00**  
 Soit un excédent de financement de : **7 800,94**

**Après délibération,**

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	<b>20 502,18</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>0,00</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>20 502,18</b>
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	<b>7 800,94</b>

**8 - Subventions 2025 aux associations**

Madame le Maire présente les dossiers de demandes de subventions des associations d'Aubure :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SOLLICITE 2025</b>	<b>VOTE du CM</b>	<b>ACCORDE 2025</b>
Comité des Fêtes	1 000,00 €	Unanimité	1 000,00 €
Anciens Combattants	150,00 €	Unanimité	150,00 €
Club Vosgien	400,00 €	Unanimité	400,00 €
Comité de Jumelage	600,00 €	Unanimité	600,00 €
Conseil de Fabrique	300,00 €	Unanimité	300,00 €
Conseil presbytéral	300,00 €	Unanimité	300,00 €
Théâtre des Trois Bans	300,00 €	Unanimité	300,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 050 €</b>

Madame le Maire présente les dossiers de demandes de subventions des associations extérieures :

<b>ORGANISMES</b>	<b>SOLLICITE 2025</b>	<b>VOTE du CM</b>	<b>ACCORDE 2025</b>
EMVK (4 enfants)	408,00 €	Unanimité	408,00 €
Ec. musique Ménétriers (3 enfants)	450,00 €	Unanimité	450,00 €
UDSP (5 pompiers)	100,00 €	Unanimité	100,00 €
JSP Ribeauvillé (2 jeunes)	Indéfini	Unanimité	40 €
Apalib	315,00 €	Unanimité	117,00 €
Apamad (2 bénéficiaires)	117,00 €	Unanimité	117,00 €
Banque alimentaire 68	Indéfini	Unanimité	0 €
AFM Téléthon	Indéfini	Unanimité	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>1232,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer 3 050 € de subventions aux associations d'Aubure et 1 232 € aux associations extérieures en lien avec la Commune.**

En vertu de la délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2021, les demandes de subventions suivantes ont été refusées :

- Banque alimentaire 68
- AFM Téléthon

**9 - Création d'un emploi non permanent d'animateur d'espace de vie sociale à temps non complet**

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1<sup>o</sup> OU 2<sup>o</sup> de son article L332-23 ;

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

**Vu** l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

**Vu** le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi temporaire d'animateur d'espace de vie sociale relevant des grades d'adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures (soit 20/35èmes), en raison de la mise en œuvre et de la promotion d'un nouveau service à la population dans le cadre de la création d'un espace de vie sociale ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

### **Décide**

Article 1er : À compter du 01/04/2025, un emploi temporaire d'animateur d'espace de vie sociale relevant des grades de d'adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures (soit 20/35èmes), est créé pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31/03/2026, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### **10 – Points divers et communiqués**

- Mme le maire informe les membres de l'assemblée que Mme Karine KINDERSTUTH, secrétaire de mairie, va reprendre ses fonctions à mi-temps thérapeutique à compter du lundi 3 mars 2025.

Fin de la séance à 17h55

Fait à AUBURE  
Le Maire,